

AVIS DE COURSE

LA VESPERALE !

*La régates dont l'arrivée est jugée devant la
Capitainerie !*

Le samedi 20 Août 2022

Une Organisation de la
Société Nautique Grau du Roi - Port Camargue
Yacht Club - Quai d'Escale - 30240 Le Grau du Roi – Port Camargue

Tél. : 04.66.53.29.47 -
contact@[sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com) -
www.sngRPC.com

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Nom de la compétition : « **La Vespérale** »

Dates complètes : **20 août 2022**

Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes**

Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**

1. REGLES

La régates sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *R.I.R.*,

- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les skippers s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A, B ,C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4° ou 5e** catégorie de navigation
- 2.2 Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière**.
- 2.3 Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.4 L'inscription sera effectuée à distance sur notre boutique en ligne sur notre site <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> ou sur place, ou par mail.
- 2.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge
 - en l'absence de certificat de jauge, le voilier sera classé en bis.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **15.00 €**

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription : **samedi 20 août 2022 avant 16h**
- 4.2. Jours de course : **Samedi 20 Août 2022**
17h00 Briefing PRESENCE OBLIGATOIRE
18h00 Mise à disposition sur l'eau

4.3 Remise des prix : au cours d'un apéritif dinatoire offert par le club après l'arrivée du dernier concurrent.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions lors du briefing ou seront affichées selon la Prescription Fédérale

6. LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera présenté lors du briefing.

7. SYSTEME DE PENALITE

Application des RIR

8. CLASSEMENT

- 8.1 Un seul classement sera effectué.
- 8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
- 8.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance, avec application du CVL.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de **Port Camargue**.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régatesauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

A disposition de l'organisation

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régatesauf entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régatesauf, aussi bien avant, pendant, qu'après la régatesauf.

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LA PARTICULARITE DE CETTE REGATE :

UNE ARRIVEE DANS LE PORT = PRUDENCE ET COMPETENCE

Cette arrivée, exceptionnellement autorisée par la capitainerie, requiert de votre part un excès de prudence, cette régatesauf n'est pas qualificative pour les jeux olympiques... ; mais aussi un niveau suffisant de compétence, affalez les voiles dans un espace restreint requiert un savoir-faire que seul un équipage aguerri maîtrise.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile doivent justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

S.N.G.R.P.C.

Quai d'Escalesauf

30240 LE GRAU DU ROI Tel

: 04.66.53.29.47

contact@sngrpc.com

